



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Date de la convocation : 29/03/2024

Date de l'affichage de la convocation : 29/03/2024

Le mercredi dix avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'AVIGNONET-LAURAGAIS en la salle du conseil sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire.

Présents : ALASSET Bruno, CAZES Marion, BERGE Michaël, BONHOURE Françoise, BRESSOLLES Patrick, BRUNO Christine, CHABLIN Laurence, DELAS Christian, EDOUART Valérie, LALLEMANT Benoît, LESCOUT Philippe, MALMAISON Patricia, MIQUEL Gérard, PUGINIER Serge, SAFFON Sébastien, SERRES Laure, SOU Karine, STORTI Manon, TISSANDIER Thierry

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Patricia MALMAISON, Maire, à vingt heures trente minutes.

Sébastien SAFFON été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Madame le Maire prend la parole :

« Comme le veut la tradition républicaine, sur cette séance du conseil du vote du budget, la parole est donnée à l'opposition. Laure, Patrick et Thierry souhaitez-vous prendre la parole ? »

Prise de parole de la liste minoritaire par Madame Laure SERRES :

Nous souhaitons avant toute chose saluer le travail conséquent réalisé par Philippe, Claudine et la commission finance, ainsi que la tenue de la réunion du 27 Mars visant à expliquer ligne par ligne le budget 2024. Cela a permis des échanges et débats afin de pouvoir mieux comprendre les enjeux.

En effet, afin de faire face à la baisse de la DGF, aux contraintes liées à l'inflation et pallier à l'héritage des mandatures précédentes qui n'ont jamais pris en compte la prospective économique, notre équipe se trouve malgré elle face à des choix économiques qui impliquent un effort financier de tous. Cette augmentation de l'impôt permettra de maintenir l'équilibre budgétaire et de se projeter vers l'avenir.

Toutefois, nous souhaitons souligner qu'Avignonet est l'un des plus gros contributeurs de Terres du Lauragais et que la gestion de cette dernière ainsi que la réaffectation de certains services aux communes impactent fortement nos finances. Il n'est pas admissible que nous soyons contraints à de la rigueur alors que l'intercommunalité ne fait pas de même et ne s'applique pas la même rigueur de gestion.

Le fait d'avoir reçu, par l'élection, le mandat de gestion de la commune, nous oblige à prendre des décisions en responsabilité.

De ce fait, l'opposition votera sans réserve, ce budget 2024.

Monsieur BRESSOLLES prend la parole et souligne la parfaite intégration de l'équipe minoritaire dans le travail mené dans le grand groupe. La baisse de la DGF Il souligne à nouveau ses préoccupations quant à la gestion de la communauté de communes depuis la fusion des intercommunalités. Il interroge même l'intégration de la commune dans l'EPCI de Terres du Lauragais.

Madame le Maire rappelle le cadre, explique à quel point ce départ pourrait être complexe et il serait vérifié dans ce cas que l'équilibre financier de l'EPCI ne serait pas mis en péril.

Puis Madame le Maire reprend la parole :

Le budget que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'un équilibre rigoureux et de choix mûrement réfléchis en équipe municipale visant à améliorer la vie quotidienne des Avignonnetains. Et nous avons souhaité comme depuis le début de notre mandat associer l'opposition à cette réflexion.

Aussi, ce conseil municipal fait suite à la réunion de la commission finances et à la soirée consacrée au débat d'orientation budgétaire durant lesquels nous avons longuement débattu du budget 2024 dans sa globalité et de la nécessité de procéder à une augmentation minime de la fiscalité locale.

Il n'est pas simple en effet de prendre la décision d'augmenter la part communale des impôts locaux de 1,4%. Pour rappel le taux actuel est à 38,32 % ce qui amènerait le taux à 38,86%. Cette mesure est nécessaire pour maintenir notre capacité de fonctionnement mais aussi de nous préserver d'une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État dont le taux d'imposition local est un des facteurs de calcul.

En effet, l'État réévalue à la baisse les dotations des collectivités qui sont en quelque sorte trop vertueuses vis à vis de l'impôt. Nous ne pouvons que le regretter mais en termes de bonne gestion, nous devons le prendre en considération au risque de perdre trop de moyens d'agir.

Nous sommes conscients que cette augmentation des impôts locaux représente un effort demandé à tous ceux qui sont redevables de la taxe foncière, c'est pour cela que nous l'avons limitée au strict nécessaire. Mais c'est aussi une nécessité incontournable pour garantir la pérennité des services essentiels à notre quotidien et pour répondre aux besoins de notre communauté.

Dans ce budget, nous avons également intégré des éléments constructifs visant à stimuler le développement économique local, à renforcer les services publics et à promouvoir la durabilité environnementale.

En combinant rigueur budgétaire et vision dynamique, nous aspirons à assurer un avenir prospère et équilibré à notre collectivité.

Par exemple, le soutien à la dynamique associative si essentielle à la vie de notre commune reste possible. Cette aide aux associations représente une enveloppe globale toujours autour des 60 000 euros (59 150 euros en 2024).

Chaque ligne budgétaire a été envisagée avec le plus grand sérieux, chaque poste de dépense a été réduit autant que faire se pouvait. Nous y avons scrupuleusement veillé dès notre prise de fonction.

Cette gestion raisonnée, raisonnable et scrupuleuse nous permettra ainsi de maîtriser l'urbanisation en envisageant l'achat d'un terrain situé à l'entrée du village, de relancer comme il est nécessaire le PLU afin de soutenir le développement démographique et économique de la commune créateur d'emplois, de réaliser le schéma des eaux pluviales outil complémentaire au PLU permettant de protéger la population face aux risques d'inondations et de lancer l'étude relative à la réfection de l'école dans le but de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant le cadre éducatif de nos enfants face au changement climatique ainsi que de préserver notre patrimoine en procédant à la réfection d'une partie de la toiture des chapelles de l'église d'Avignonet.

Ces choix clairs et réfléchis porteront, nous n'en doutons pas, notre commune afin qu'elle continue à évoluer dans la remarquable dynamique qui est la sienne, dynamique reconnue dans le Lauragais et au-delà.

Monsieur LESCOUT, premier adjoint, annonce que la subvention de 100000 euros (aide FEADER liée à la création de la crèche) sera versée sous 10 à 15 jours.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)*,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 février 2024

2. ETAT PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ELUS ANNÉE 2023

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état n'est pas soumis au vote et n'est pas soumis à obligation au contrôle de transmission au contrôle de légalité

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature

Patricia MALMAISON, Maire	19 467.42 €	0	0
Philippe LESCOUT, 1^{er} Adjoint	7 300.20 €	0	0
Françoise BONHOURE, 2^{ème} Adjoint	7 300.20 €	0	0
Benoit LALLEMANT, 3^{ème} Adjoint	7 300.20 €	0	0
Valérie EDOUART, 4^{ème} Adjoint	7 300.20 €	0	0
Gérard MIQUEL, 5^{ème} Adjoint	7 300.20 €	0	0

3. D017-2024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2023 – Budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *à l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)*,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

4. D018-2024 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal désigne en tant que président de séance, Monsieur Philippe LESCOUT, Adjoint aux finances.

Madame Le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune qui est conforme avec le compte de gestion du

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	1 547 166.29 €	307 803.42 €
<i>Recettes</i>	1 803 523.72 €	201 476.09 €
<i>Résultat exercice 2023</i>	256 357.43 €	- 106 327.33 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	150 030.10 €	

receveur, comme suit :

Madame le Maire ne prend pas part au vote et se retire pour le vote conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, décide à *l'unanimité (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)*, :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2023 – Budget Principal tel que présenté dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

5. D019-2024 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET PRINCIPAL

VU les résultats du compte administratif 2023 qui s'établissent comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Résultat exercice 2023</i>	256 357.43 €	- 106 327.33 €
<i>Résultat reporté 2022</i>	413 207.53 €	240 215.66 €
<i>Résultat cumulé de clôture</i>	669 564.96 €	133 888.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à *l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)*,:

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2024 le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :
 - la somme de 669 564.96 € au compte R002 de la section de fonctionnement
 - la somme de 133 888.33 € au compte R001 de la section d'investissement

6. D020-2024 FIXATION DES TAUX DE FISCALITES 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non

affectés à l'habitation principale (TH).

Compte tenu de la forte inflation enregistrée ces dernières années et de la stagnation des taux d'imposition communaux depuis 2018, une augmentation mesurée des bases s'avère nécessaire.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- d'appliquer en 2024 les taux fixés comme suit :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxes Foncières Bâties	38.32 %	38.86%
Taxes Foncières Non Bâties	97.94 %	99.32%
Taxes d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	10.66 %	11.33%

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la fixation des taux de fiscalité pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à la majorité (17 POUR, 2 CONTRE, 0 ABSTENTION)**,

- **DE FIXER** les taux pour l'année 2024 comme suit :
 - ❖ Taxe foncière bâties : **38.86%**
 - ❖ Taxe foncière non bâti : **99.32%**
 - ❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **11.33%**
- **DE DONNER** mandat à Madame le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Monsieur BRESSOLLES indique considérer l'importance de cette décision.

7. D021-2024 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations locales les subventions pour 2024.

Après études des dossiers de demande de subvention déposés par les associations et après débat en commission « associations », Madame le Maire propose d'attribuer les subventions comme suit :

Associations	Montants attribués
<i>ACCA</i>	1 300.00€
<i>Anciens combattants</i>	700.00€
<i>Appma pêche</i>	400.00€

<i>Avignonet initiatives</i>	2500.00€
<i>Billard club</i>	200.00€
<i>Canal Arts Cool</i>	500.00€
<i>Comité des fêtes</i>	6 500.00€
<i>Comité des quartiers</i>	2 000.00€
<i>Coopérative scolaire</i>	3 000.00€
<i>IDEAL</i>	100.00€
<i>LACLAL</i>	30 000.00€
<i>Les amis de l'orgue</i>	1 000.00€
<i>Les amis du vert automne</i>	900.00€
<i>MAM</i>	200.00€
<i>MJC Avignonet</i>	5 000.00€
<i>Pétanque sportive d'Avignonet PSA</i>	600.00€
<i>Union Sportive Avignonnétaine USA</i>	3 200.00€
<i>Unité de secours et d'intervention 31</i>	500.00€
<i>Wind Dancers</i>	500.00€
Total	59 100.00€

Les élus Françoise BONHOURE, Laurence CHABLIN, Michael BERGE, Gérard MIQUEL, BRUNO ALASSET, Marion CAZES, Sébastien SAFFON, Patricia MALMAISO, membres de bureaux d'associations, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mr Philippe LESCOUT est désigné pour présider le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)** :

- **D'APPROUVER** la proposition de Madame le Maire d'attribution des subventions aux associations pour 2024
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65748 sur le Budget 2024
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

8. D022-2024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 282 706.96€
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>	872 723.96 €
<i>Chapitre 012 Charges de personnel</i>	1 007 100.00 €
<i>Chapitre 014 Atténuations de produits</i>	5 000.00 €
<i>Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section</i>	2 200.00 €
<i>Chapitre 65 Autres charges gestion courante</i>	198 283.00 €
<i>Chapitre 66 Charges financières</i>	8 400.00 €
<i>Chapitre 67 Charges spécifiques</i>	6 500.00 €
<i>Chapitre 68 Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	182 500.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 282 706.96€
<i>RESULTAT REPORTE (R002)</i>	669 564.96 €

<i>Chapitre 013 Atténuations de charges</i>	20 000.00 €
<i>Chapitre 70 Produits des services</i>	116 870.00 €
<i>Chapitre 73 Impôts et taxes</i>	1 298 287.00 €
<i>Chapitre 74 Dotations et participations</i>	166 985.00 €
<i>Chapitre 75 Autres produits de gestion</i>	11 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	416 564.66 €
<i>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</i>	207 573.54 €
<i>Chapitre 20 Immobilisation incorporelles</i>	62 900.00 €
<i>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés</i>	84 600.00 €
<i>Chapitre 27 Autres immobilisations financières</i>	61 491.12€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	416 564.66 €
<i>RESULTAT REPORTE (R001)</i>	133 888.33 €
<i>Chapitre 024 Produits de cessions d'immobilisations</i>	80 000.00 €
<i>Chapitre 040 Opération d'ordre entre section</i>	2 200.00€
<i>Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	50 000.00 €
<i>Chapitre 13 Subvention d'investissement</i>	150 476.33 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), décide :

- **D'APPROUVER** le budget principal 2024 par chapitre tel que présenté ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

9. D023-2024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLAUX

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe Lotissement Le Claux de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2023 – Budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à *l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)* :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

10. D024 -2024 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLAUX

Le Conseil Municipal désigne en tant que président de séance, Monsieur Philippe LESCOUT, Adjoint aux finances.

Madame Le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2023 du budget annexe Lotissement Le Claux qui est conforme avec le compte de gestion du receveur, comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	0 €	0 €
<i>Recettes</i>	0 €	0 €
<i>Résultat exercice 2023</i>	0 €	- 0 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2023	0 €	

Madame le Maire ne prend pas part au vote et se retire pour le vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, de Madame Le Maire, est après en avoir délibéré, décide à *l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)* :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2023 – Budget annexe Lotissement Le Claux tel que présenté dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

11. D025-2024 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLAUX

VU les résultats du compte administratif 2023 qui s'établissent comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Résultat exercice 2023</i>	0 €	0 €
<i>Résultat reporté 2022</i>	0 €	- 104 742.95 €
<i>Résultat cumulé de clôture</i>	0 €	- 104 742.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à *l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)* :

- **DECIDE** d'affecter au budget annexe Lotissement Le Claux pour 2024 le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :
 - la somme de 104 742.95 € au compte D 001 de la section d'investissement

12. D026-2024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLAUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2024 Lotissement Le Claux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		43 251.83 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections		43 251.83 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		43 251.43 €
Chapitre 70 Produits des services		43 251.83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		104 742.95 €
RESULTAT REPORTE (D001)		104 742.95 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre transfert entre sections		0.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		104 742.95 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		43 251.83 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		61 491.12 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)* décide :

- **D'APPROUVER** le budget annexe Lotissement Le Claux 2024 par chapitre tel que présenté ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LALLEMANT indique que pour la relance du PLU des réunions auront lieu avec le bureau d'étude. Outre la commission urbanisme, les élus disponibles pourront y participer. Des restitutions seront faites lors des séances de conseil municipal.

Une délibération sera passée pour le budget du Claux.

Le schéma directeur des eaux pluviales va également être envisagé. Un bureau d'étude a été nommé. Une réunion avec la SNCF sera programmée à se demande. L'entreprise demande des travaux suite à certains épisodes des inondations. L'entretien sera partagé mais il est nécessaire de clarifier les responsabilités de chacun, municipalité et SNCF.

Une visioconférence aura lieu entre Monsieur LALLEMANT, Madame EDOUART et le CAUE 31 pour faire l'appel d'offre en vue de la nomination d'un assistant maîtrise d'ouvrage concernant le futur projet de rénovation de l'école.

Il est à noter de nombreuses demandes parfois très insistantes - malgré l'opposition exprimée par les élus suite à la délibération prise - pour des panneaux photovoltaïques et des projets agrivoltaïques.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Le président de séance,

Le Maire

Madame Patricia MALMAISON

Le secrétaire de séance,

Monsieur Sébastien SAFFON



A blue ink signature, likely belonging to Monsieur Sébastien SAFFON, is written in a cursive style.